

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 087/2022 PRESCRIVANT LE NUMÉROTAGE RUELLE DES COMMERCES

Mairie de LASSIGNY
18 place Saint-Crépin, BP.23, 60310 LASSIGNY
Tél. : 03 44 43 60 36
Fax : 03 44 43 34 76
Email : mairie@lassigny.fr
Site : www.lassigny.fr

Le Maire de la Commune de Lassigny,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28,

Vu l'article R.610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

Vu la délibération n°065/2016 portant sur la nomination de la ruelle des Commerces,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

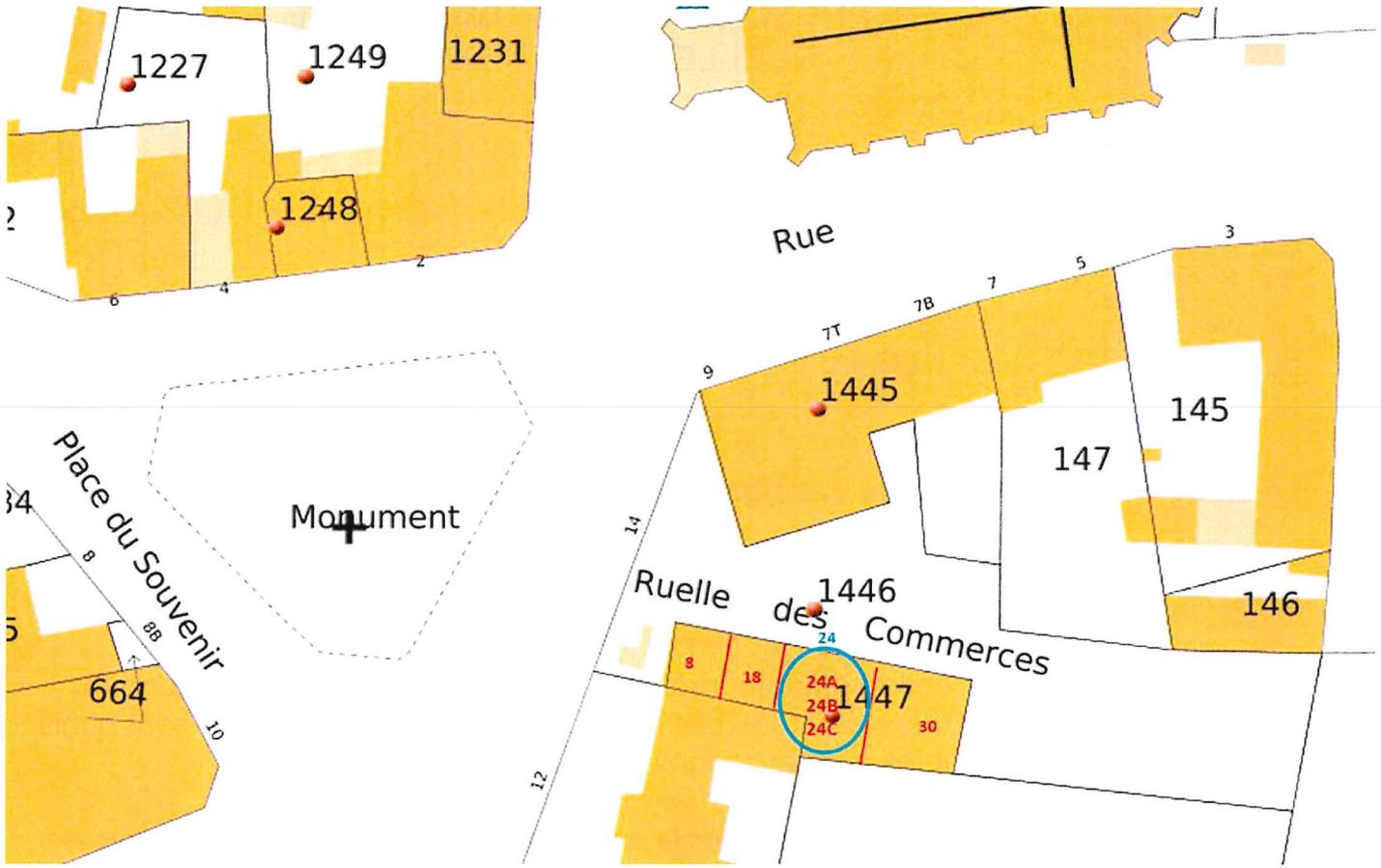
Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est prescrit les numérotations suivantes (cf. plan ci-dessous) :

Adresse complète	N° parcelle cadastrale	Type d'occupation
8 ruelle des Commerces	H 1147	Coiffeur « Le Peigne Jaune »
18 ruelle des Commerces	H 1147	Cabinet des infirmiers
24 ruelle des Commerces	H 1147	Logement appartenant aux Consorts DUQUESNES
24 A ruelle des Commerces	H 1147	Logement Consorts DUQUESNES en location
24 B ruelle des Commerces	H 1147	Logement Consorts DUQUESNES en location

24 C ruelle des Commerces	H 1147	Logement Consorts
30 ruelle des Commerces	H 1147	Institut de beauté «



Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Préfecture de Beauvais,
- La DGFIP,
- La Poste,
- Le SDIS 60,
- La Gendarmerie de Lassigny.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à LASSIGNY, le **24 JUIN 2022**

Le Maire, Laurent MAROT

